

2010: SB6

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

**EXPÉDITEUR :** Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** Le 22 février 2010

**OBJET :** Le point sur la mise en œuvre du Rapport sur l'effectif moyen des classes des écoles secondaires dans le SISON

---

Je vous écris pour faire le point sur la mise en œuvre du Rapport sur l'effectif moyen des classes des écoles secondaires (EMCES) dans le SISON. Nous continuons à réaliser des progrès importants à ce sujet et avons le plaisir de confirmer qu'à partir de l'année scolaire 2009-2010, le Rapport sur l'EMCES dans le SISON constituera le rapport officiel du Ministère pour tout ce qui concerne l'effectif moyen des classes. **Par conséquent, les conseils scolaires n'auront plus besoin de remettre le rapport sur l'EMCES en utilisant les formulaires du Ministère en format Excel.**

Le Rapport sur l'EMCES dans le SISON sera généré et automatiquement transmis au Ministère lors de l'approbation de la collecte de données dans le SISON de toutes les présentations de données d'octobre et de mars des écoles secondaires. Les conseils scolaires pourront examiner et analyser l'effectif moyen des classes de chaque école avant d'approuver les présentations de données d'octobre et de mars.

À la suite de la mise en œuvre de ce rapport, l'échéance pour remettre les rapports sur l'EMCES est déplacée au 31 mai 2010 afin de coïncider avec celle de la présentation des données de mars.

Le rapport sur l'EMCES a été programmé dans l'application du SISON de manière à intégrer les exigences du règlement sur l'effectif des classes et les lignes directrices du Ministère sur la déclaration de l'EMCES. Les détails de ces lignes directrices figurent dans la section 2 du Guide de déclaration de l'effectif moyen des classes des écoles secondaires qui se trouve dans le site extranet de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, sous la rubrique « Effectif de classe » à [http://tpfr.edu.gov.on.ca/Class\\_Size\\_2009-10FR.htm](http://tpfr.edu.gov.on.ca/Class_Size_2009-10FR.htm).

Le Rapport sur l'EMCES dans le SISON et les rapports connexes se trouvent à l'annexe A.

Voici les révisions apportées pour 2009-2010 et les années suivantes aux lignes directrices sur la déclaration de l'EMCES :

### **Classes d'éducation coopérative**

Il ressort des consultations récentes auprès des conseils scolaires qu'un grand nombre de classes d'éducation coopérative sont exclues du Rapport sur l'EMCES dans le SISON parce que les élèves sont inscrits à des cours dont la valeur en crédits diffère. Afin de régler ce problème, les paramètres de ce rapport ont été modifiés afin d'inclure ces classes dans l'Effectif moyen des classes, et elles seront prises en compte comme les classes combinées dont la valeur en crédits diffère.

### **Autres classes**

Des questions ont été soulevées pour savoir s'il faut inclure dans le rapport sur l'EMCES les classes constituées d'élèves qui suivent à leur propre rythme divers cours donnant droit à un crédit, habituellement par l'entremise du Centre d'études indépendantes.

Ces classes seront exclues du rapport et du calcul de l'EMCES si :

- i) Les cours sont offerts principalement par le Centre d'études indépendantes ou par correspondance, et
- ii) Les élèves progressent à leur propre rythme dans le matériel de cours, et
- iii) Les élèves suivent un ou plusieurs cours en même temps et du personnel enseignant qualifié est disponible pendant toute la période d'enseignement pour fournir des consignes et des conseils individuels aux élèves.

Afin d'exclure ces classes, il faut indiquer « Études indépendantes » comme type d'enseignement du cours dans le SISON pour tous les élèves de ces autres classes.

### **Classes à double reconnaissance de crédit – cours offerts par un collège**

En raison de la complexité de la prestation de ce programme, il est impossible d'inclure les classes à double reconnaissance de crédit d'un collège dans le calcul de l'effectif moyen des classes dans le SISON. Le Ministère verra s'il est faisable de les inclure dans de futurs rapports.

Les cours enseignés par équipe et les cours à double reconnaissance de crédit avec équivalence continueront d'être pris en compte dans le calcul de l'effectif moyen des classes.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les lignes directrices sur la déclaration de l'EMCES, communiquez avec Dave Christie au 416 325-2048 ou à [dave.christie@ontario.ca](mailto:dave.christie@ontario.ca).

Pour obtenir d'autres renseignements sur la présentation du Rapport sur l'EMCES dans le SISON, communiquez avec Shirley Stanton au 416 325-2543 ou à [Shirley.stanton@ontario.ca](mailto:Shirley.stanton@ontario.ca).



Andrew Davis

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires